



DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
 Commune de Lesigny

**Révision du
 PLAN LOCAL D'URBANISME DE
 2004 ET DES PLANS
 D'OCCUPATIONS DES SOLS
 PARTIELS DE 1987 ET DE 2001**
 5.2 Plan de zonage du centre-bourg
 Echelle : 1/1000
 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 31 janvier 2014
 arrêtant le projet de P.L.U.

- Légende**
- Limite de zone et de secteur
 - Emprise constructible
 - Hauteur maximale des constructions 12,50m
 - Linéaire commercial
 - Emplacement Réservé
 - Zone de protection des lisières de forêt (50m)
 - Espaces Boisés Classés
 - Vestiges archéologiques
 - Feeder de Gaz
 - Ligne Haute Tension
 - Liaison douce
 - Principe de liaison
 - Limite de hauteur dans le secteur UAc1
- Éléments de patrimoine à protéger au titre de
 de l'article L-123.5.7. du Code de l'Urbanisme
 (Liste référencée en annexe du règlement) :**
- Espaces à dominante végétale à conserver pouvant accueillir du stationnement
 - Espaces Verts Protégés
 - Secteur de bâti remarquable
 - Elément remarquable ou élément bâti jouant un rôle important dans le paysage à protéger
 - Murs et clôtures contribuant au paysage et d'intérêt architectural
 - Mare